

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°22-12-09

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Malleval sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de votants : 33
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 07 décembre 2022

Objet : Environnement - Déchets Ménagers : Composteurs : tarifs 2023

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN,
Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de M. Philippe BAUP) -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir de Mme Agnès VORON),
M. Stéphane TARIN (Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE),
Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (Pouvoir de Mme Sylvie GUISET) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -
CHUYER : M. Philippe BAUP (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS,
Mme Agnès VORON (Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX),
Mme Martine JAROUSSE (Pouvoir à M. Stéphane TARIN) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISET (Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022

M. le conseiller délégué explique que le prix d'achat ayant fortement progressé en 2022, il est proposé de réévaluer le tarif de revente. Les nouveaux tarifs sont proposés à compter du 1^{er} janvier 2023 :

TTC	Tarifs 2022	Proposition Tarifs 2023
Achat 300l	60,08 €	67,88 €
Revente 300l	37,00 €	50,00 €
Reste à charge	23,08 €	17,88 €
Achat 600l	68,92 €	91,42 €
Revente 600l	43,00 €	70,00 €
Reste à charge	25,92 €	21,42 €
Achat bio-seau	5,05 €	6,24 €
Revente Bio-seau	4,50 €	5,00 €
Reste à charge	0,55 €	1,24 €
Achat mélangeur	5,14 €	5,14 €
Revente mélangeur	2,50 €	3,00 €
Reste à charge	2,64 €	2,14 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve les nouveaux tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2023.

TTC	Tarifs 2022	Proposition Tarifs 2023
Achat 300l	60,08 €	67,88 €
Revente 300l	37,00 €	50,00 €
Reste à charge	23,08 €	17,88 €
Achat 600l	68,92 €	91,42 €
Revente 600l	43,00 €	70,00 €
Reste à charge	25,92 €	21,42 €
Achat bio-seau	5,05 €	6,24 €
Revente Bio-seau	4,50 €	5,00 €
Reste à charge	0,55 €	1,24 €
Achat mélangeur	5,14 €	5,14 €
Revente mélangeur	2,50 €	3,00 €
Reste à charge	2,64 €	2,14 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Patrick MÉTRAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-244200895-20221215-22_12_09-DE
Réception par le préfet : 22/12/2022
Affichage : 22/12/2022